

PLUi-H

Bâtiments pouvant changer de destination

Communauté de Communes des 7 Vallées

PLUi arrêté le : 3 juillet 2025
PLUi approuvé le : 12 février 2026

Table des matières

Précisions sur les emplacements réservés	3
AUCHY-LES-HESDIN.....	4
AZINCOURT	6
BEALENCOURT	11
BEAURAINVILLE	16
BLANGY-SUR-TERNOISE	19
BLINGEL	21
BOIS-JEAN	23
BOUIN-PLUMOISON	28
BRIMEUX.....	32
BUIRE-LE-SEC	34
CAMPAGNE-LES-HESDIN	39
CAPPELLE-LES-HESDIN	46
CAUMONT	48
CAVRON-SAINT-MARTIN	50
CONTES	54
DOURIEZ	56
ECLIMEUX	59
FILLIEVRES.....	61
FRESNOY	65
GALAMETZ.....	67
GOUY-SAINT-ANDRE	69
GRIGNY	71
GUIGNY.....	73
HESMOND.....	76
INCOURT	79
LA LOGE	82
LE PARCQ	84
LE-QUESNOY-EN-ARTOIS.....	86
LOISON-SUR-CREQUOISE.....	89
MAISONCELLE.....	91
MARANT	96
MARCONNELLE.....	98
MARCONNE	100

MARENLA	102
MARESQUEL-ECQUEMICOURT	104
MARLES-SUR-CANCHE	106
MOURIEZ	108
NEULETTE	111
NOYELLES-LES-HUMIERES.....	113
REGNAUVILLE	115
ROLLANCOURT.....	117
SAINT-GEORGES	122
SAINT-REMY-AU-BOIS	124
TORTEFONTAINE	126
TRAMECOURT.....	128
VACQUERIETTE-ERCQUIERES.....	130
VIEIL-HESDIN.....	133
WAIL.....	137
WAMBERCOURT	142
WAMIN	144
WILLEMAN.....	147

Précisions sur les bâtiments pouvant changer de destination

Les fiches relatives aux bâtiments pouvant changer de destination annexées au présent document ont pour objet d'explicitier les bâtiments agricoles identifiés et protégés au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme, repérés au plan de zonage par un symbole graphique spécifique.

Ces bâtiments, situés en zone agricole, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Les conditions de ce changement de destination sont précisées au sein du règlement écrit.

Il est précisé que la numérotation des fiches peut présenter des discontinuités, certains bâtiments ayant été supprimés au cours des différentes phases d'élaboration du document d'urbanisme ou lors de procédures d'adaptation ultérieures.

AUCHY-LES-HESDIN

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : AUC-A

Commune : AUCHY-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce hangar agricole propose un potentiel de reconversion notamment pour de l'activité tournée vers l'artisanat. Son volume et sa structure permettent d'envisager une transformation tout en valorisant son caractère rural. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



AZINCOURT

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : AZI-A

Commune : AZINCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme en cour carrée, accessible par un porche remarquable en briques apparentes, constitue un ensemble architectural de qualité. La diversité des bâtiments présents permet d'envisager une réhabilitation pour de l'activité ou de l'habitat, tout en préservant son identité patrimoniale. Le site se situe entre deux zones urbaines.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : AZI-B

Commune : AZINCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Organisé autour d'une cour centrale, ce site rassemble plusieurs bâtiments dont une structure principale en briques rouges et des annexes aux matériaux variés. Le site présente un potentiel intéressant pour un changement de destination, que ce soit pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : AZI-C

Commune : AZINCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site se compose d'un bâtiment en forme de "L". L'identification de ce site comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait de finaliser sa réhabilitation de manière cohérente, en valorisant son architecture. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : AZI-D

Commune : AZINCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Composé de deux bâtiments allongés, ce site offre une opportunité pour accueillir de nouveaux usages, tout en conservant son caractère rural. Son identification comme site à requalifier permettrait de finaliser leur réhabilitation pour accueillir une nouvelle activité ou de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : AZI-E

Commune : AZINCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Avec ses deux bâtiments complémentaires, dont l'un en enduit clair et l'autre en briques rouges, ce site délimité par un portail en fer forgé présente un cadre agricole intéressant. L'identification de ce site comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait d'accueillir des usages d'activité ou d'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : AZI-F

Commune : AZINCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ces bâtiments en L offrent un potentiel de réhabilitation cohérente pour des usages variés, en valorisant leur architecture traditionnelle. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : AZI-G

Commune : AZINCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce site composé de deux longères possède un fort potentiel de mise en valeur. La réhabilitation du site permettrait de valoriser son patrimoine architectural, tout en lui offrant une nouvelle fonction. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : AZI-H

Commune : AZINCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le corps de ferme traditionnel en cour carrée, dont l'accès se fait par un porche remarquable en briques apparentes, offre un potentiel de reconversion. Le changement de destination permettrait une transformation pour des usages variés, allant de l'habitat à de l'activité. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



BEALENCOURT

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BEAL-A

Commune : BEALEN COURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Les trois hangars présents sur ce site offrent une opportunité unique pour accueillir de nouvelles fonctions économiques. Leur configuration permettrait une reconversion efficace en ateliers artisanaux, en commerces de proximité ou en structures dédiées au tourisme rural. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BEAL-B

Commune : BEALEN COURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site se compose de trois bâtiments distincts, un hangar, une habitation et une dépendance. L'identification de ce site permettrait sa reconversion en préservant son caractère patrimonial, tout en permettant son changement de destination pour de l'activité et/ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BEAL-C

Commune : BEALENCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Avec ses hangars et sa longère, ce site se prête à une reconversion diversifiée. La variété des bâtiments et des matériaux permet d'envisager une restructuration adaptée, répondant aux besoins d'activité ou d'habitat dans un cadre agricole préservé. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BEAL-D

Commune : BEALENCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce site composé de plusieurs longères et d'un hangar représente une opportunité de requalification intéressante. La mixité des constructions et la diversité des matériaux offrent un cadre propice à un changement de destination dans un cadre agricole préservé. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BEAL-E

Commune : BEAENCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce hangar agricole propose un potentiel de changement de destination intéressant notamment pour de l'activité tournée vers l'artisanat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BEAL-F

Commune : BEAENCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce hangar agricole propose un potentiel de changement de destination intéressant notamment pour de l'activité tournée vers l'artisanat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BEAL-G

Commune : BEAENCOURT

Changement de destination autorisé : Activité

Justification : Ce hangar agricole présente un potentiel de changement de destination, notamment pour l'accueil d'activités à vocation artisanale. Le bâtiment dispose de qualités architecturales et constructives suffisantes pour permettre sa réhabilitation. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal.



BEAURAINVILLE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BEAU-A

Commune : BEAURAINVILLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cette ferme typique, organisée en U autour d'une cour centrale, offre un cadre idéal pour une requalification. Les bâtiments, avec leurs toits à double pente et leur forme allongée, évoquent d'anciens édifices agricoles tels que des granges ou des étables et peuvent faire l'objet d'un changement de destination. Ces bâtiments avec leurs volumes généreux permettent d'accueillir des projets de nouvelles activités compatibles avec le caractère agricole de la zone. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BEAU-B

Commune : BEAURAINVILLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Les deux bâtiments constituent des dépendances dans l'habitation du corps de ferme. Le changement de destination permettrait une transformation de ces derniers pour des usages variés, allant de l'habitat à de l'activité, tout en préservant le cadre agricole du site. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BEAU-C

Commune : BEAURAINVILLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment, situé dans un ensemble en U délimitant une cour, présente les caractéristiques typiques d'une ancienne construction agricole. Ce type de bâtiment offre un excellent potentiel de changement de destination, en particulier dans un contexte de valorisation du patrimoine rural. En effet, il pourrait se prêter à l'accueil d'activités artisanales, commerciales de proximité, ou liées au tourisme rural. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BEAU-D

Commune : BEAURAINVILLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'entrée principale est marquée par un porche voûté en pierre, suggérant une construction ancienne. Les bâtiments, construits en brique et en pierre, arborent des toitures en tuiles, témoignant d'une architecture traditionnelle. Sa réhabilitation, en préservant son caractère historique et son environnement, offrirait des opportunités pour de l'activité ou de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



BLANGY-SUR-TERNOISE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BLA-B

Commune : BLANGY-SUR-TERNOISE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le corps de ferme est constitué de différents bâtiments de taille et d'usage variés. Tous sont en brique. L'identification de ce site permettrait sa réhabilitation en préservant son caractère patrimonial et tout en permettant son changement de destination pour de l'activité et/ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



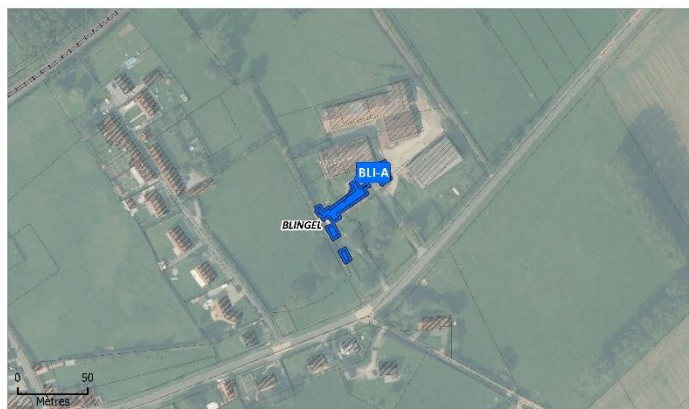
BLINGEL

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BLI-A

Commune : BLINGEL

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le corps de ferme se compose de plusieurs bâtiments, un premier ensemble constitue un L et le second est de type longère. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.

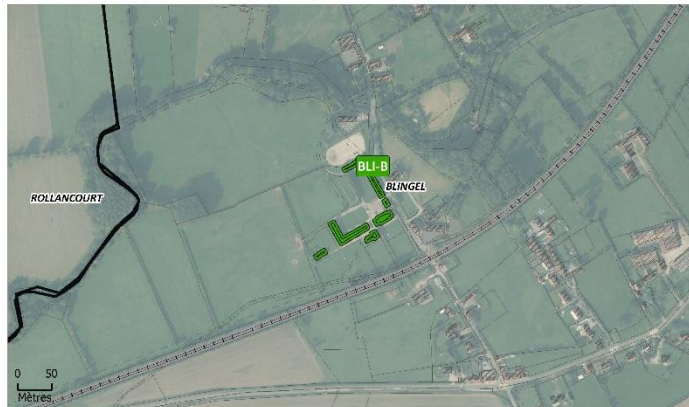


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BLI-B

Commune : BLINGEL

Changement de destination autorisé : Activité

Justification : Ce vaste ensemble de bâtiments agricoles a configuration en L et des structures allongées. L'identification de ces bâtiments à colombage permettrait leur réhabilitation tout en valorisant leur patrimoine architectural afin d'y accueillir des activités telles que l'accueil touristique. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



BOIS-JEAN

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOI-A

Commune : BOIS-JEAN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ces bâtiments agricoles présentent un potentiel de changement de destination, notamment pour l'accueil d'activités ou de logements. Les bâtis de type grange, disposent de qualités architecturales et constructives suffisantes pour permettre leur réhabilitation. Le site est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOI-B

Commune : BOIS-JEAN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le bâtiment agricole de type grange a été réalisé en torchis. Le changement de destination permettrait une transformation de ce dernier pour des usages variés, allant de l'habitat à de l'activité. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.

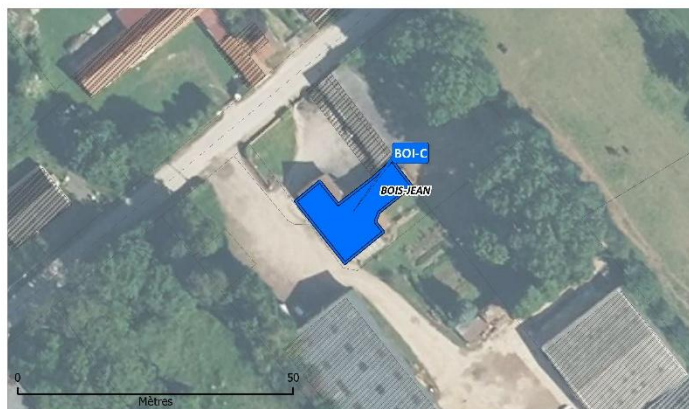


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOI-C

Commune : BOIS-JEAN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment offre un potentiel de réhabilitation pour divers usages. L'identification comme changement de destination permettrait la finalisation de la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOI-D

Commune : BOIS-JEAN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site comprenant deux bâtiments allongés a un potentiel intéressant pour de l'accueil touristique. L'identification comme changement de destination permettrait la finalisation de la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOI-E

Commune : BOIS-JEAN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site est composé de deux bâtiments de taille et de matériaux différents et sont utilisés pour divers usages. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOI-F

Commune : BOIS-JEAN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment agricole présente un potentiel de changement de destination, notamment pour l'accueil d'activités ou de logements. Le bâti de type grange, dispose de qualités architecturales et constructives suffisantes pour permettre sa réhabilitation. Le site est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.

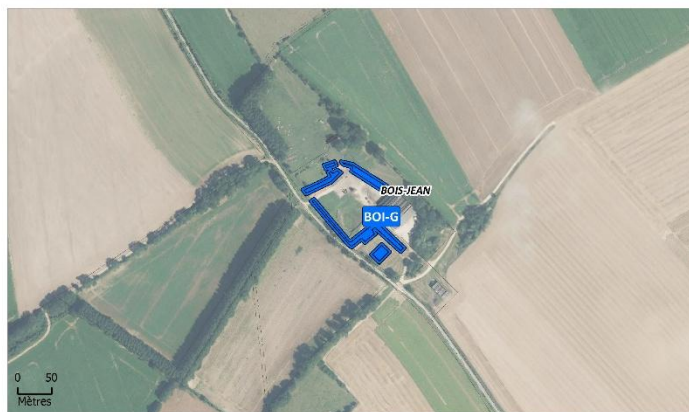


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOI-G

Commune : BOIS-JEAN

Changement de destination autorisé :

Justification : Ce corps de ferme se compose de cinq bâtiments de matériaux, de taille et d'usage divers. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.



BOUIN-PLUMOISON

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOUI-A

Commune : BOUIN-PLUMOISON

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce hangar agricole propose un potentiel de changement de destination intéressant notamment pour de l'activité tournée vers l'artisanat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOUI-B

Commune : BOUIN-PLUMOISON

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site est composé de deux bâtiments, un principal et une dépendance en front à rue. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOUI-C

Commune : BOUIN-PLUMOISON

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme présente deux bâtiments annexes à un bâtiment principal. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOUI-D

Commune : BOUIN-PLUMOISON

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme se compose de trois bâtiments de matériaux, de taille et d'usage divers. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BOUI-E

Commune : BOUIN-PLUMOISON

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste ensemble se compose de cinq bâtiments de matériaux, de taille et d'usage divers. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.



BRIMEUX

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BRI-A

Commune : BRIMEUX

Changement de destination autorisé : Activité

Justification : Ce vaste ensemble de bâtiments agricoles composé de bâtiments de taille, matériaux et usage divers, offre un potentiel de réhabilitation significatif pour des activités diversifiées. L'identification de ces bâtiments permettrait leur réhabilitation afin d'y accueillir des activités telles que l'accueil touristique. Le site est en continuité avec la zone urbaine.

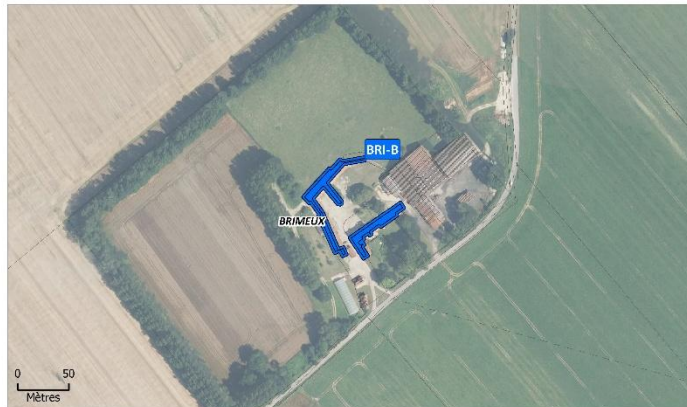


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BRI-B

Commune : BRIMEUX

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste ensemble se compose essentiellement de longères. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.



BUIRE-LE-SEC

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BUI-A

Commune : BUIRE-LE-SEC

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Deux structures distinctes se prêtent particulièrement à un changement de destination. La première, se caractérise par son revêtement clair et sa forme rectiligne. La seconde, est une habitation de style traditionnel, identifiable par sa toiture mansardée et son architecture symétrique, ainsi que son annexe de type longère. L'identification comme changement de destination permettrait la finalisation de la réhabilitation des bâtiments pour accueillir une nouvelle activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BUI-B

Commune : BUIRE-LE-SEC

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme, avec ses bâtiments en brique et ses toitures en tuiles caractéristiques, offre un potentiel de réhabilitation pour divers usages. La cour centrale, délimitée par des murs blancs et un portail métallique, est propice à l'aménagement d'un lieu de vie ou de travail. Les bâtiments, de dimensions variées, peuvent être transformés en logements individuels ou espaces pour de l'activité. L'identification comme changement de destination permettrait la finalisation de la réhabilitation des bâtiments. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BUI-C

Commune : BUIRE-LE-SEC

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cette ferme présente deux types de bâtiments distincts, chacun offrant un potentiel de réhabilitation significatif. À gauche, un bâtiment récent, caractérisé par son bardage clair et sa toiture en tuiles neuves, offre un espace facilement adaptable. À droite, un bâtiment plus ancien, en pierre, avec des arcades cintrées, témoigne du passé agricole du lieu. L'ensemble de la ferme permet d'envisager un projet global de réhabilitation pour de l'habitat et l'activité. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BUI-D

Commune : BUIRE-LE-SEC

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cette maison en forme de "L", typique de l'architecture résidentielle locale, offre un potentiel de réhabilitation pour divers usages. L'identification de ce site comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait de finaliser sa réhabilitation de manière cohérente. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BUI-E

Commune : BUIRE-LE-SEC

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste ensemble de bâtiments agricoles, avec sa configuration en U et ses structures allongées, offre un potentiel de réhabilitation significatif pour des activités diversifiées ou des logements. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BUI-F

Commune : BUIRE-LE-SEC

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ces deux bâtiments de dimensions et de matériaux différents, permettent d'envisager des réhabilitations variées, allant de logements individuels ou collectifs à des espaces dédiés à l'artisanat ou de lieu d'accueil touristique. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BUI-G

Commune : BUIRE-LE-SEC

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme, caractérisé par trois bâtiments distincts, présente un potentiel de réhabilitation significatif. La diversité des bâtiments et des matériaux utilisés permet d'envisager des projets de réhabilitation. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.

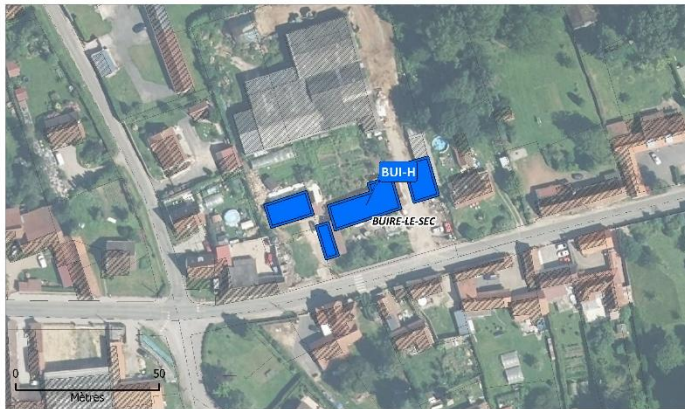


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : BUI-H

Commune : BUIRE-LE-SEC

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'identification représentent quatre bâtiments distincts qui ont un potentiel de réhabilitation significatif. La diversité des bâtiments et des matériaux utilisés permet d'envisager des projets de réhabilitation. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



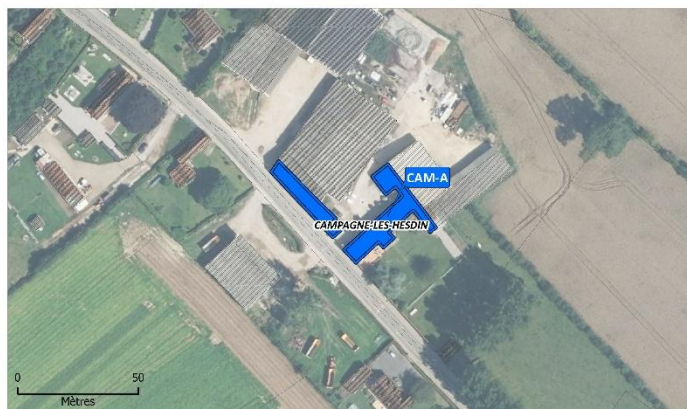
CAMPAGNE-LES-HESDIN

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-A

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Deux bâtiments distincts, chacun offrant un potentiel de réhabilitation significatif, allant de logements individuels ou collectifs à des espaces dédiés à l'artisanat ou de lieu d'accueil touristique. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.

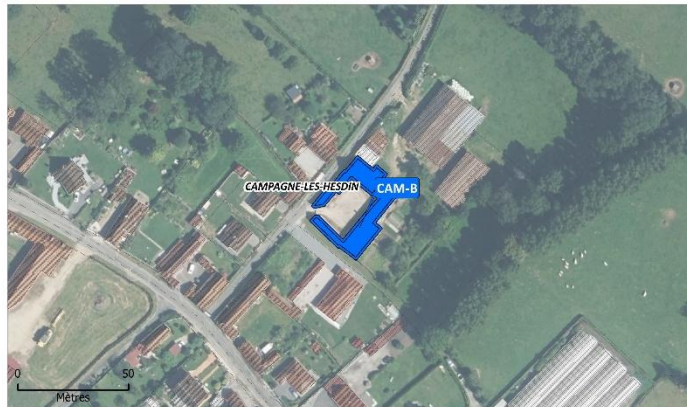


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-B

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site offre un ensemble de bâtiments variés, incluant une structure traditionnelle en crépi blanc et une construction plus récente en parpaings. La diversité des bâtiments et des matériaux utilisés permet d'envisager des projets de réhabilitation. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-C

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce site présente deux longères distinctes, disposées de part et d'autre d'une cour centrale, offrant un potentiel de réhabilitation significatif. L'ensemble, avec son architecture traditionnelle et ses espaces extérieurs, offre un cadre propice à une réhabilitation. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-D

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce site comprend cinq bâtiments de type longères permettant la réhabilitation pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-E

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme en U, caractérisé par deux bâtiments distincts, présente un potentiel de réhabilitation significatif. La diversité des bâtiments et des matériaux utilisés permet d'envisager des projets de réhabilitation. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-F

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'ensemble présente des bâtiments disposés autour d'une cour intérieure avec un pigeonnier. La diversité architecturale et l'agencement des lieux offrent un potentiel de réhabilitation pour divers projets, allant de l'habitat à l'activité professionnelle, tout en préservant le caractère patrimonial du site. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-G

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme comporte trois bâtiments de taille et matériaux divers. Il se prête tout à fait à une réhabilitation pouvant supporter des activités ou de futurs logements. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.

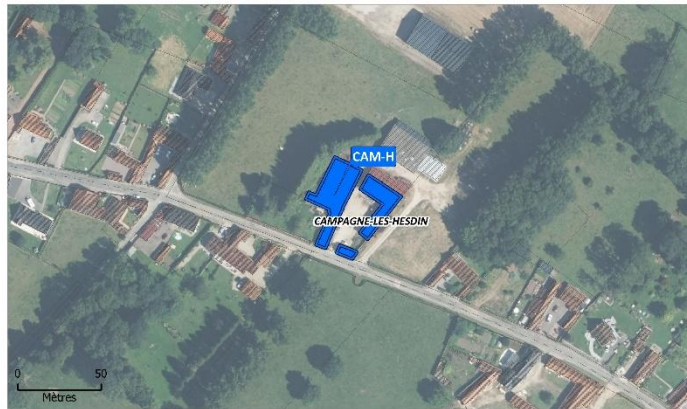


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-H

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ces trois bâtiments de dimensions et de matériaux différents, permettent d'envisager des réhabilitations variées, allant de logements individuels ou collectifs à des espaces dédiés à l'artisanat ou de lieu d'accueil touristique. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-I

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme est de type ferme cour carrée. Ces bâtiments de dimensions et de matériaux différents, permettent d'envisager des réhabilitations variées, allant de logements individuels ou collectifs à des espaces dédiés à l'artisanat ou de lieu d'accueil touristique. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-J

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce site présente un ensemble de trois bâtiments distincts, offrant un potentiel de réhabilitation significatif pour divers projets. Le bâtiment principal, à gauche, se distingue par son architecture classique et imposante, caractérisée par une façade symétrique, de grandes fenêtres et une toiture en ardoise. Le bâtiment central, avec sa tour clocher et son architecture religieuse, témoigne d'un passé historique riche. Le troisième bâtiment, à droite, présente une architecture en pierre et en briques. La diversité des bâtiments et des matériaux utilisés permet d'envisager des projets de réhabilitation variés. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.

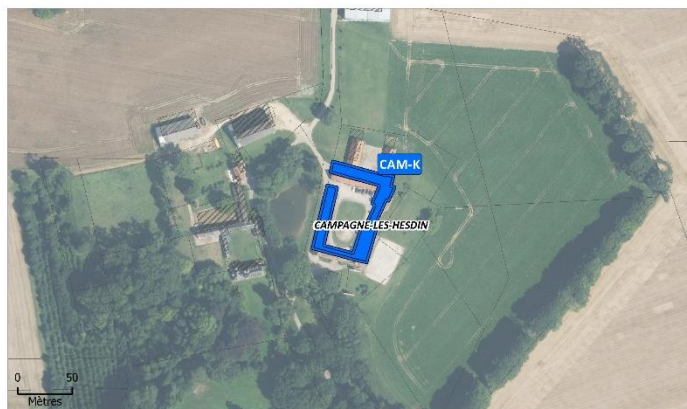


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-K

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cette ferme se distingue par son organisation en cour carrée, typique des exploitations agricoles traditionnelles. La configuration des lieux, avec ses bâtiments de dimensions variées et sa cour centrale, permet d'envisager une réhabilitation polyvalente. La réhabilitation de cette ferme en cour carrée permettrait de valoriser son patrimoine architectural, tout en lui offrant une nouvelle fonction. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAM-L

Commune : CAMPAGNE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste ensemble se compose essentiellement de longères et bâtiments en brique avec des détails architecturaux. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.



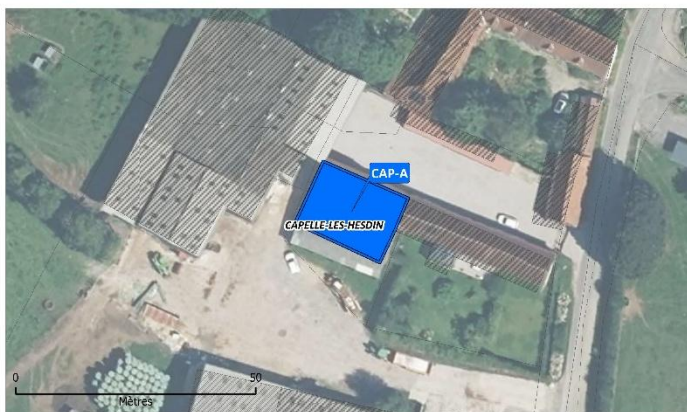
CAPPELLE-LES-HESDIN

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAP-A

Commune : CAPELLE-LES-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce hangar agricole propose un potentiel de changement de destination intéressant notamment pour de l'activité tournée vers l'artisanat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



CAUMONT

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAU-A

Commune : CAUMONT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le bâtiment agricole de type grange en brique est situé en front à rue. L'identification de ce site comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait sa réhabilitation, en valorisant son architecture. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



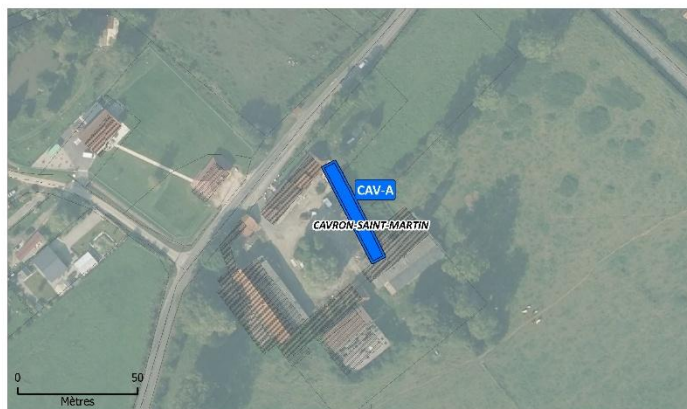
CAVRON-SAINT-MARTIN

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAV-A

Commune : CAVRON-SAINT-MARTIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cette longère est attenante à un corps de ferme organisé autour d'une cour. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAV-B

Commune : CAVRON-SAINT-MARTIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce hangar agricole propose un potentiel de changement de destination intéressant notamment pour de l'activité tournée vers l'artisanat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAV-C

Commune : CAVRON-SAINT-MARTIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Il s'agit d'une ferme avec une cour centrale et des bâtiments disposés en U. tous sont de taille, de matériaux et d'usage différents. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAV-D

Commune : CAVRON-SAINT-MARTIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme présente deux bâtiments annexes à un bâtiment principal situé au milieu des deux bâtiments. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAV-E

Commune : CAVRON-SAINT-MARTIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme comprend parmi plusieurs bâtiments un hangar en tôle et un bâtiment en brique. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CAV-F

Commune : CAVRON-SAINT-MARTIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cette longère offre un potentiel intéressant pour un changement de destination. Son identification permettrait d'y accueillir des activités telles que l'accueil touristique ou encore de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



CONTES

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : CON-A

Commune : CONTES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site comporte deux anciennes bâtisses agricoles laissées à l'abandon. L'identification de ce site comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait sa réhabilitation, en valorisant son architecture. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



DOURIEZ

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : DOU-A

Commune : DOURIEZ

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme composés de plusieurs bâtiments en brique, présente un potentiel de réhabilitation pour divers usages. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : DOU-B

Commune : DOURIEZ

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment en L, est en brique et a un potentiel de réhabilitation intéressant. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : DOU-C

Commune : DOURIEZ

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce hangar agricole présente un potentiel de changement de destination intéressant notamment pour une activité artisanale. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



ECLIMEUX

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : ECL-A

Commune : ECLIMEUX

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Les deux bâtiments du site sont en brique : l'un est allongé et l'autre en L. La diversité des bâtiments permet d'envisager une réhabilitation pour une activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



FILLIEVRES

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : FIL-A

Commune : FILLIEVRES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste ensemble de bâtiments agricoles, avec sa configuration en U et ses structures allongées, offre un potentiel de réhabilitation significatif pour des activités diversifiées ou des logements. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : FIL-B

Commune : FILLIEVRES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'identification porte sur deux bâtiments du corps de ferme. Tous deux sont en brique, mais l'un présente davantage de détails, avec du colombage et du bardage bois. La réhabilitation du site permettrait de valoriser son patrimoine architectural, tout en lui offrant une nouvelle fonction. Le site est en continuité avec la zone urbaine.

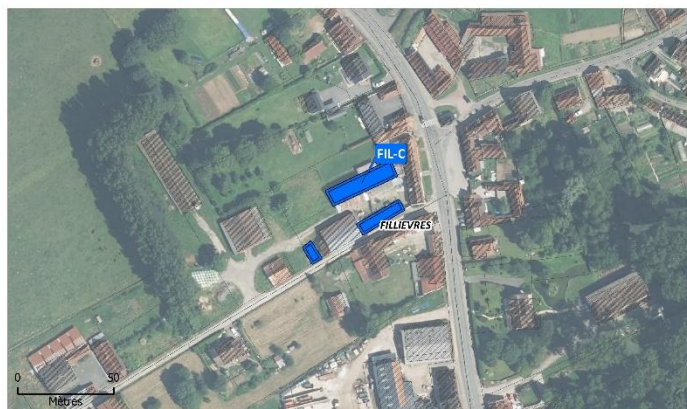


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : FIL-C

Commune : FILLIEVRES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site comprend deux bâtiments : un hangar et une longère située en front à rue. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : FIL-D

Commune : FILLIEVRES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce hangar agricole en bardage bois propose un potentiel de changement de destination intéressant notamment pour une activité artisanale. Le site, bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.

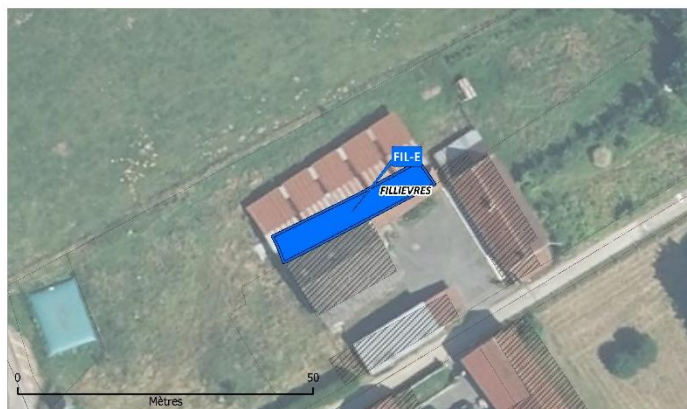


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : FIL-E

Commune : FILLIEVRES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site comprend un hangar agricole en tôle ainsi qu'une dépendance en bardage bois et en brique. Cet ensemble propose un potentiel de changement de destination intéressant notamment pour de l'activité tournée vers l'artisanat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : FIL-F

Commune : FILLIEVRES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cet ensemble se compose de deux bâtiments de type hangar avec des qualités architecturales divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.



FRESNOY

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : FRE-A

Commune : FRESNOY

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme présente des bâtiments en brique et en pierre et en tuiles rouges autour d'une cour carrée avec une entrée sous un porche, typiques de l'architecture rurale traditionnelle. L'identification de ce dernier comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait de finaliser sa réhabilitation de manière cohérente et permettre l'accueil d'activité ou de logements. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : FRE-B

Commune : FRESNOY

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Les trois bâtiments du site sont de taille, de matériaux et d'usages variés. L'identification de ce site comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait de finaliser sa réhabilitation de manière cohérente, en valorisant son architecture. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



GALAMETZ

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : GAL-A

Commune : GALAMETZ

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment rural traditionnel, avec son toit en tuiles et ses murs en briques, offre un potentiel de réhabilitation pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



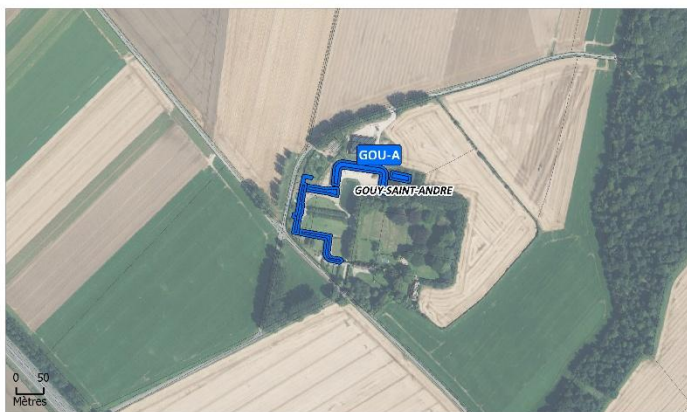
GOUY-SAINT-ANDRE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : GOU-A

Commune : GOUY-SAINT-ANDRE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste ensemble à l'architecture symétrique se compose de longères en brique rouge avec des encadrements en pierre blanche autour des ouvertures et de toit en ardoises, symétrique. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage d'activité ou d'habitation.



GRIGNY

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : GRI-A

Commune : GRIGNY

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment est une dépendance à l'habitation principale. Située en front à rue, elle est de forme allongée et faite de briques. L'identification de ce bâtiment comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait sa réhabilitation, en valorisant son architecture. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : GRI-B

Commune : GRIGNY

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment en brique est situé en front à rue se situe au sein d'un ensemble de trois autres bâtiments, structuré autour d'une cour. L'identification de ce bâtiment comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait sa réhabilitation, en valorisant son architecture. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



GUIGNY

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : GUIG-A

Commune : GUIGNY

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'ensemble est constitué de deux bâtiments organisés autour d'une cour, de matériaux, de taille et d'usages divers. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : GUIG-B

Commune : GUIGNY

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cet ensemble se compose de plusieurs bâtiments de type hangar, grange, longère avec des qualités architecturales divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : GUIG-C

Commune : GUIGNY

Changement de destination autorisé : Activité

Justification : Cette longère attenante à un hangar est constituée de brique. Elle offre un potentiel de réhabilitation intéressant pour un projet d'activité. Elle est raccordée au réseau et proche de la voirie.



HESMOND

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : HESM-A

Commune : HESMOND

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment attenant à une habitation est un hangar agricole principalement en bardage bois. L'identification de ce bâtiment comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait sa réhabilitation. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : HESM-B

Commune : HESMOND

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment agricole en torchis implanté en longueur présente un potentiel de changement de destination intéressant, notamment pour une activité artisanale. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : HESM-C

Commune : HESMOND

Changement de destination autorisé : Activité

Justification : Cet ancien hangar agricole offre un potentiel de réhabilitation intéressant pour un projet d'activité. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



INCOURT

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : INC-A

Commune : INCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site se compose de plusieurs bâtiments. L'identification du site permettrait de poursuivre sa réhabilitation pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : INC-B

Commune : INCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme comprend plusieurs bâtiments en torchis, bardage bois et brique. Les bâtiments sont de taille et d'usage divers. L'identification du site permettrait sa réhabilitation pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : INC-C

Commune : INCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme en U, caractérisé par trois bâtiments distincts de taille et d'usage divers, présente un potentiel de réhabilitation significatif. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : INC-D

Commune : INCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme présente plusieurs bâtiments en brique ou bardage bois. L'identification de ce site comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait de finaliser sa réhabilitation de manière cohérente. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



LA LOGE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : LAL-A

Commune : LA LOGE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le corps de ferme comprend deux bâtiments, une longère et un hangar. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



LE PARCQ

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : LEP-A

Commune : LE PARCQ

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'identification concerne un hangar au sein d'un corps de ferme. Ce hangar agricole offre un potentiel intéressant pour une activité artisanale. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : LEP-B

Commune : LE PARCQ

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme est composé de plusieurs bâtiments aux matériaux, tailles et usages divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est raccordé au réseau étroche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.



LE-QUESNOY-EN-ARTOIS

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : LEQ-A

Commune : LE QUESNOY EN ARTOIS

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'identification concerne deux bâtiments de type longère au sein d'un corps de ferme. La réhabilitation des deux bâtiments permettrait de valoriser leur patrimoine architectural et de leur offrir une nouvelle fonction. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : LEQ-B

Commune : LE QUESNOY EN ARTOIS

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment de type grange est en bardage bois accompagné de brique. Sa réhabilitation permettrait de valoriser son patrimoine architectural, tout en lui offrant une nouvelle fonction pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : LEQ-C

Commune : LE QUESNOY EN ARTOIS

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment de type dépendance se localise dans un corps de ferme organisé autour d'une cour. Sa réhabilitation permettrait de valoriser son patrimoine architectural, tout en lui offrant une nouvelle fonction pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : LEQ-D

Commune : LE QUESNOY EN ARTOIS

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment de type dépendance se localise dans un corps de ferme organisé autour d'une cour. Sa réhabilitation permettrait de valoriser son patrimoine architectural, tout en lui offrant une nouvelle fonction pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



LOISON-SUR-CREQUOISE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : LOI-A

Commune : LOISON-SUR-CREQUOISE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment identifié est composé de deux structures, l'une servant de lieu de stockage et l'autre, en bardage bois, étant un hangar. L'identification de ce bâtiment comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait sa réhabilitation, afin d'accueillir une nouvelle activité ou de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.

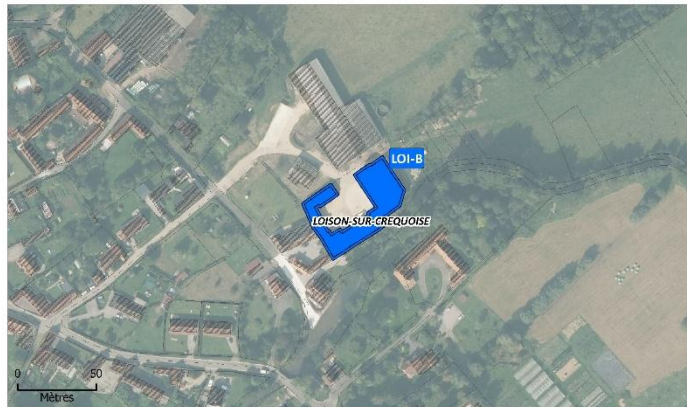


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : LOI-B

Commune : LOISON-SUR-CREQUOISE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme est composé de plusieurs bâtiments aux matériaux, tailles et usages divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est raccordé au réseau et proche de la voirie.



MAISONCELLE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MAIS-A

Commune : MAISONCELLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'ensemble se compose de plusieurs bâtiments autour d'une cour centrale. Tous sont de taille et de matériaux et d'usage divers. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de changement de destination pour de l'activité et de l'habitat. Lesite est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MAIS-B

Commune : MAISONCELLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme est composé de deux bâtiments de type longère et grange aux matériaux, tailles et usages divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Bien que lesite soit isolé, il est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MAIS-D

Commune : MAISONCELLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site est composé de plusieurs bâtiments de taille et de matériaux différents et utilisés pour divers usages. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MAIS-E

Commune : MAISONCELLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le bâtiment identifié de type hangar agricole est constitué de différents matériaux et est de type allongé. Son identification comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait sa réhabilitation, afin d'accueillir une nouvelle activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MAIS-F

Commune : MAISONCELLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site est composé de plusieurs bâtiments de taille et de matériaux différents et sont utilisés pour divers usages. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MAIS-G

Commune : MAISONCELLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site se compose de trois bâtiments de matériaux et de forme différents. L'identification comme changement de destination permettrait la finalisation de la réhabilitation des bâtiments. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MAIS-H

Commune : MAISONCELLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le bâtiment identifié de type hangar agricole est constitué de briques et est de type allongé. Son identification comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait sa réhabilitation, afin d'accueillir une nouvelle activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MAIS-I

Commune : MAISONCELLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site se compose de plusieurs bâtiments divers organisés autour d'une cour centrale. Le site propose un potentiel intéressant pour un changement de destination pour de l'activité ou de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



MARANT

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MARA-A

Commune : MARANT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cet ancien corps de ferme comprend plusieurs bâtiments de taille différente, tous revêtus de briques. Aujourd'hui à l'abandon en limite de la zone urbaine, leur réhabilitation permettrait de valoriser leur architecture. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



MARCONNELLE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MARCL-A

Commune : MARCONNELLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme est organisé en U autour d'une cour centrale. Les bâtiments sont de taille et de matériaux différents et utilisés pour divers usages. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MARCL-B

Commune : MARCONNELLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cette ferme à cour carré est composée de plusieurs bâtiments aux matériaux, tailles et usages divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.



MARCONNE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MARCO-A

Commune : MARCONNE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme est composé de plusieurs bâtiments aux matériaux, tailles et usages divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage d'activité ou d'habitation.



MARENLA

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MAREN-A

Commune : MARENLA

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cet ensemble se compose de deux bâtiments avec des qualités architecturales divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage artisanal ou d'habitation.



MARESQUEL- ECQUEMICOURT

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MARES-A

Commune : MARESQUEL-ECQUEMICOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le corps de ferme comprend deux bâtiments de type hangar, composés de divers matériaux. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



MARLES-SUR-CANCHE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MARL-A

Commune : MARLES-SUR-CANCHE

Changement de destination autorisé : Activité

Justification : Cet ancien hangar agricole offre un potentiel de réhabilitation intéressant pour un projet d'activité. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



MOURIEZ

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MOU-A

Commune : MOURIEZ

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cette longère a offre un potentiel de réhabilitation intéressant pour un projet d'habitation ou d'activité. Elle est raccordée au réseau et proche de la voirie.

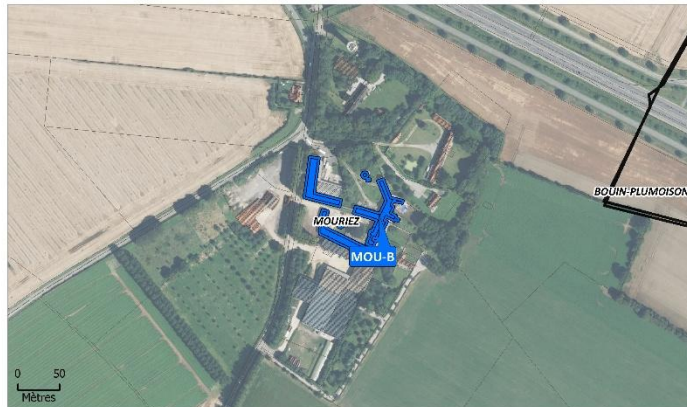


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MOU-B

Commune : MOURIEZ

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste corps de ferme est composé de plusieurs bâtiments aux matériaux, tailles et usages divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé, estraccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage d'activité ou d'habitation.

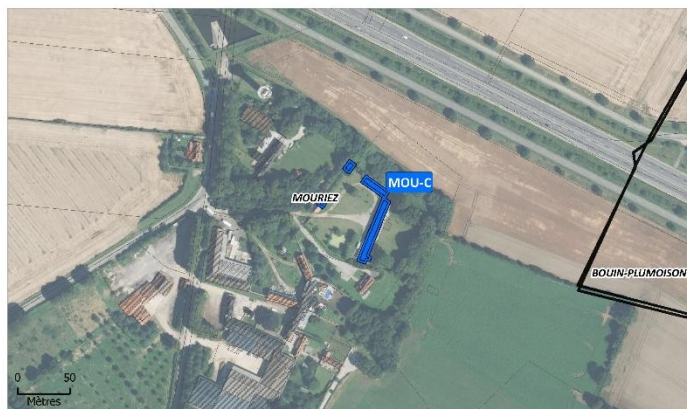


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MOU-C

Commune : MOURIEZ

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste corps de ferme est composé de plusieurs bâtiments aux matériaux, tailles et usages divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage d'activité ou d'habitation.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : MOU-D

Commune : MOURIEZ

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cette longère a offre un potentiel de réhabilitation intéressant pour un projet d'habitation ou d'activité. Bien qu'isolée, elle est raccordée au réseau et proche de la voirie.



NEULETTE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : NEU-A

Commune : NEULETTE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment offre un potentiel de réhabilitation pour divers usages. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



NOYELLES-LES- HUMIERES

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : NOY-A

Commune : NOYELLES-LES-HUMIERES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment en torchis et tuiles permet d'envisager une réhabilitation variée, allant de logements individuels ou collectifs à des espaces dédiés à l'artisanat ou de lieu d'accueil touristique. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : NOY-B

Commune : NOYELLES-LES-HUMIERES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'identification de cet ancien bâtiment agricole permettrait sa réhabilitation pour de l'activité ou de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



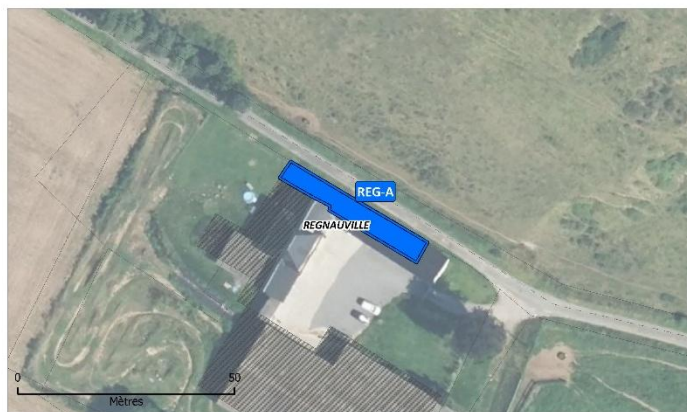
REGNAUVILLE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : REG-A

Commune : REGNAUVILLE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment de type longère en brique offre un potentiel de réhabilitation pour divers usages. Son identification permettrait d'y accueillir des activités telles que l'accueil touristique ou encore de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



ROLLANCOURT

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : ROL-A

Commune : ROLLANCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme est composé de deux bâtiments de taille différente, formant un L ainsi que deux petits bâtiments situés en front à rue. L'ensemble de la ferme permet d'envisager un projet global de réhabilitation pour de l'habitat et l'activité. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : ROL-B

Commune : ROLLANCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le corps de ferme se compose de plusieurs bâtiments, un premier ensemble constitue un L et le second est de type longère. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : ROL-C

Commune : ROLLANCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'identification concerne deux bâtiments du corps de ferme. Ces derniers sont en torchis ou en brique et de taille différente. Le site permet d'envisager un projet global de réhabilitation pour de l'habitat et l'activité. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : ROL-D

Commune : ROLLANCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site se compose de deux bâtiments en front à rue. L'un est composé de brique et le second en parpaing. La diversité des bâtiments et des matériaux utilisés permet d'envisager des projets de réhabilitation pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.

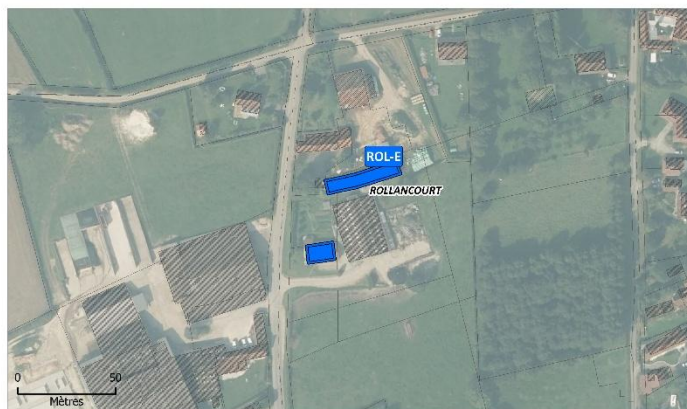


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : ROL-E

Commune : ROLLANCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site se compose de deux bâtiments, une longère en torchis, brique et pierre de taille différente. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : ROL-F

Commune : ROLLANCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site est composé de trois bâtiments dont deux forment un L. Le troisième bâtiment est situé à l'écart. Tous trois sont de taille différente et matériaux divers. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : ROL-G

Commune : ROLLANCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site se compose d'un premier ensemble en U. Ce corps de ferme se distingue par son architecture en briques rouges et ses toitures en tuiles, témoignant d'un passé agricole. Le second est de forme allongée et se compose de deux bâtiments dont l'un apparaît comme récent. L'identification de ce site comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait de finaliser sa réhabilitation de manière cohérente, en préservant son caractère patrimonial. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : ROL-H

Commune : ROLLANCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le corps de ferme se compose de deux plusieurs bâtiments, un premier ensemble en forme de L et le second est de type longère. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



SAINT-GEORGES

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : STG-A

Commune : SAINT-GEORGES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme de type ferme à cour carrée comprend deux longères. Leur identification comme changement de destination permettrait leur réhabilitation pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.

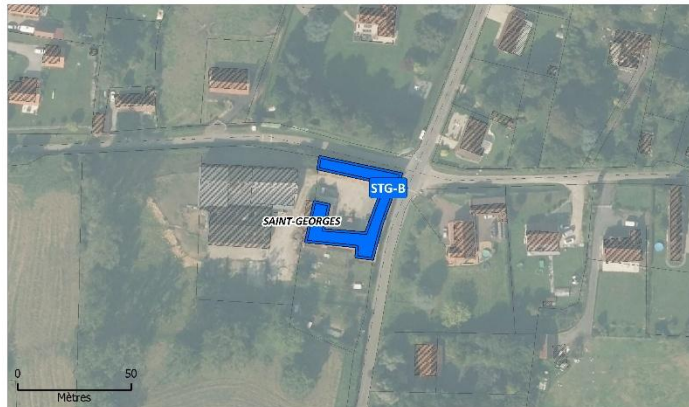


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : STG-B

Commune : SAINT-GEORGES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site comprend deux bâtiments l'un en brique et le second de type grange, en parpaing. La diversité des bâtiments et des matériaux utilisés permet d'envisager des projets de réhabilitation variés pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



SAINT-REMY-AU-BOIS

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : STR-A

Commune : SAINT-REMY-AU-BOIS

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Cet imposant hangar fait de brique a été identifié. Sa réhabilitation permettrait de lui offrir une nouvelle fonction pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : STR-B

Commune : SAINT-REMY-AU-BOIS

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site comprend plusieurs bâtiments composés de matériaux différents. Tous sont de taille et d'usage variés. L'identification de l'ensemble du site permet d'envisager un projet global de réhabilitation pour de l'habitat et l'activité. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



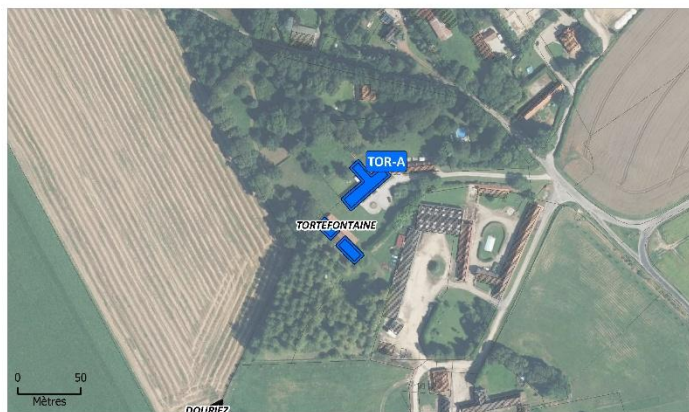
TORTEFONTAINE

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : TOR-A

Commune : TORTEFONTAINE

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'entrée principale est marquée par un porche. Le bâtiment identifié est une longère construite en brique et en pierre, témoignant d'une architecture traditionnelle. Son identification comme changement de destination permettrait la finalisation de sa réhabilitation pour accueillir de l'activité ou de l'habitat, tout en valorisant son patrimoine. Le site, bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



TRAMECOURT

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : TRA-A

Commune : TRAMECOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme se compose de trois bâtiments de matériaux, de taille et d'usage divers. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : TRA-B

Commune : TRAMECOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste corps de ferme est composé de plusieurs bâtiments aux matériaux, tailles et usages divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage d'activité ou d'habitation.



VACQUERIETTE- ERCQUIERES

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : VAC-A

Commune : VACQUERLETTE-ERQUIERES

Changement de destination autorisé : Activité

Justification : Ce vaste ensemble agricole composé de bâtiments de taille, matériaux et usage divers, offre un potentiel de réhabilitation significatif pour des activités diversifiées. L'identification de ces bâtiments permettrait leur réhabilitation afin d'y accueillir des activités telles que l'accueil touristique. Le site est en continuité avec la zone urbaine.

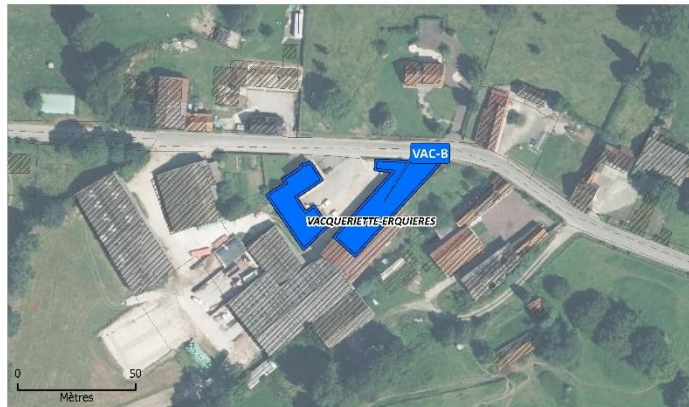


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : VAC-B

Commune : VACQUERLETTE-ERQUIERES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ces bâtiments de dimensions et de matériaux différents, permettent d'envisager des réhabilitations variées, allant de logements individuels ou collectifs à des espaces dédiés à l'artisanat ou de lieu d'accueil touristique. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : VAC-C

Commune : VACQUERIETTE-ERQUIERES

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste ensemble est composé de plusieurs bâtiments aux matériaux, tailles et usages divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est raccordé au réseau etroche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage d'activité ou d'habitation.



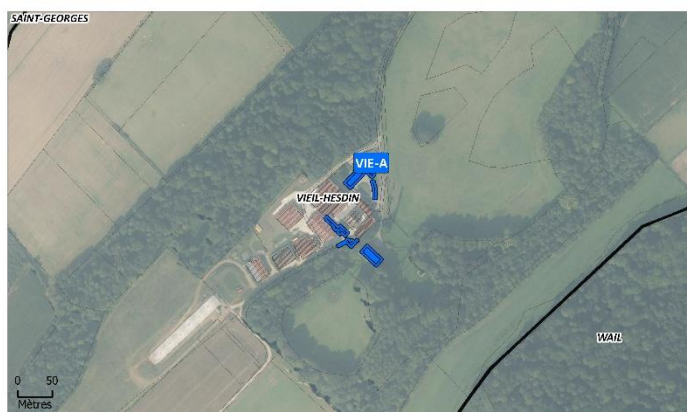
VIEIL-HESDIN

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : VIE-A

Commune : VIEIL-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site comprend plusieurs bâtiments allongés avec un toit en tuiles, témoignant d'une architecture traditionnelle. L'identification comme changement de destination permettrait la finalisation de la réhabilitation des bâtiments. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : VIE-B

Commune : VIEIL-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'identification de ce corps de ferme délabré, composé de matériaux différents tels que la brique, la pierre, le parpaing permettrait sa réhabilitation pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.

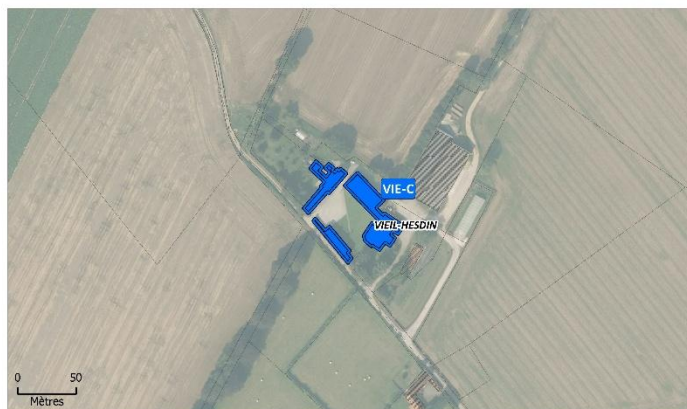


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : VIE-C

Commune : VIEIL-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme se compose de plusieurs bâtiments allongés en brique autour d'une cour. Leur changement de destination permettrait d'y développer une nouvelle activité ou d'y apporter de nouveaux logements. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.

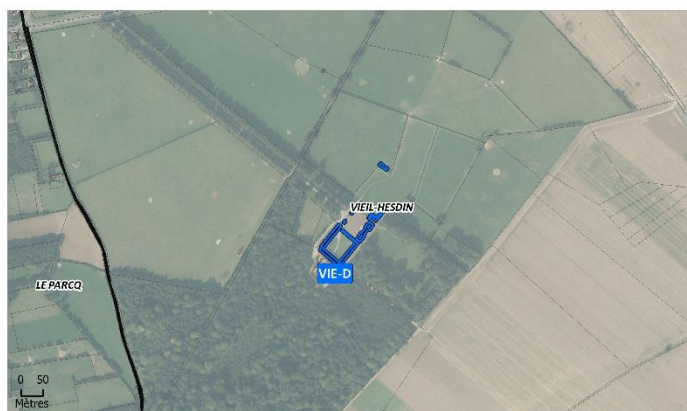


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : VIE-D

Commune : VIEIL-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site se compose de plusieurs bâtiments dont une ferme à cour carrée, un château, des hangars et autres bâtiments agricoles. Le changement de destination permettrait d'envisager des projets de réhabilitation vers de l'activité ou du logement. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : VIE-E

Commune : VIEIL-HESDIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'identification représentent quatre bâtiments distincts qui ont un potentiel de réhabilitation significatif. La diversité des bâtiments et des matériaux utilisés permet d'envisager des projets de réhabilitation. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



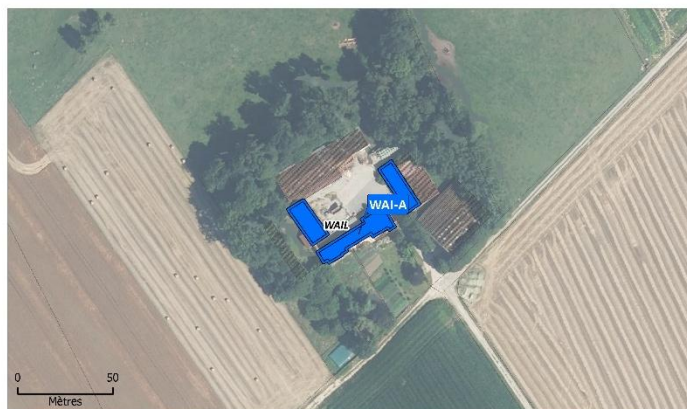
WAIL

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAI-A

Commune : WAIL

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ces trois bâtiments de dimensions et de matériaux différents, permettent d'envisager des réhabilitations variées, allant de logements individuels ou collectifs à des espaces dédiés à l'artisanat ou de lieu d'accueil touristique. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.

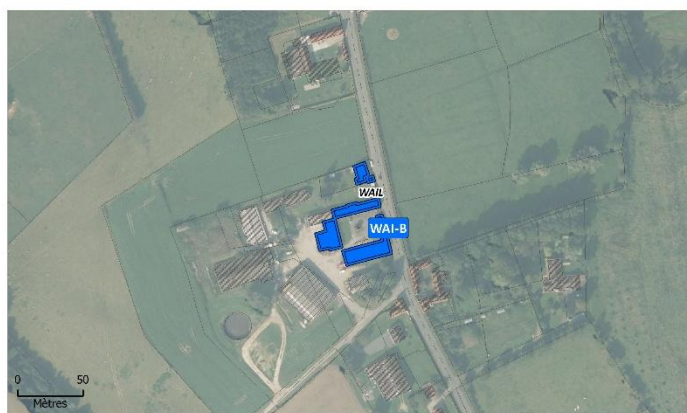


Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAI-B

Commune : WAIL

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'ensemble présente des bâtiments disposés autour d'une cour intérieure avec un pigeonnier. La diversité architecturale et l'agencement des lieux offrent un potentiel de réhabilitation pour divers projets, allant de l'habitat à l'activité professionnelle, tout en préservant le caractère patrimonial du site. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAI-C

Commune : WAIL

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'ensemble constitué d'un hangar et une longère présente un potentiel de réhabilitation pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAI-D

Commune : WAIL

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'ensemble présente sept bâtiments, de matériaux divers. La diversité des bâtiments permet d'envisager des projets pouvant supporter des activités ou de futurs logements. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAI-E

Commune : WAIL

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : L'ensemble bâti est constitué de plusieurs bâtiments autour d'une cour carrée. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAI-F

Commune : WAIL

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site comprend deux bâtiments allongés en brique et d'un toit en tuiles, témoignant d'une architecture traditionnelle. L'identification comme changement de destination permettrait la finalisation de la réhabilitation des bâtiments. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAI-G

Commune : WAIL

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ces bâtiments ruraux traditionnels, avec leur toit en tuiles offrent un potentiel de réhabilitation pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



WAMBERCOURT

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAMB-A

Commune : WAMBERCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme comprend deux ensembles organisés autour d'une cour centrale. Les bâtiments sont de taille et de matériaux divers. L'identification de l'ensemble du site permet d'envisager un projet global de réhabilitation pour de l'habitat et l'activité. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAMB-B

Commune : WAMBERCOURT

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste ensemble est composé de plusieurs bâtiments aux matériaux, tailles et usages divers. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est raccordé au réseau étroche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage d'activité ou d'habitation.



WAMIN

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAMI-A

Commune : WAMIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Deux longères sont identifiées au sein de ce corps de ferme. L'identification comme changement de destination permettrait la réhabilitation des bâtiments pour accueillir de l'activité ou de l'habitat. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAMI-B

Commune : WAMIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le corps de ferme comprend trois bâtiments identifiés. Tous sont de matériaux, taille et d'usage différents. Deux des bâtiments sont en torchis. La diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat tout en valorisant le patrimoine architectural du site. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAMI-C

Commune : WAMIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste ensemble est composé de plusieurs bâtiments aux matériaux, tailles et usages divers avec de fortes qualités architecturales. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage d'activité ou d'habitation.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WAMI-D

Commune : WAMIN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce vaste ensemble est composé de plusieurs bâtiments de types longères. Cette diversité des bâtiments permet d'envisager un projet de réhabilitation pour de l'activité et de l'habitat. Le site bien qu'isolé est raccordé au réseau et proche de la voirie. N'accueillant plus d'activité agricole, il offre aujourd'hui une opportunité pertinente de valorisation par un usage d'activité ou d'habitation.



WILLEMAN

Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WIL-A

Commune : WILLEMAN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site comprend plusieurs bâtiments allongés. La diversité des bâtiments et des matériaux utilisés permet d'envisager des projets de réhabilitation variés pour de l'activité ou de l'habitat. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WIL-B

Commune : WILLEMAN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Le site comprend deux bâtiments allongés avec un toit en tuiles et murs en torchis pour l'un et briques pour l'autre, témoignant d'une architecture traditionnelle. L'identification comme changement de destination permettrait la finalisation de la réhabilitation des bâtiments. Le site est en continuité avec la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WIL-C

Commune : WILLEMEN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment en brique et parpaing et dispose d'une toiture en tuiles. L'identification de ce dernier comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait de finaliser sa réhabilitation de manière cohérente. Le site est en bordure directe de la zone urbaine.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WIL-D

Commune : WILLEMEN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce bâtiment dispose d'une toiture en tuiles. L'identification de ce dernier comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait de finaliser sa réhabilitation de manière cohérente. Le site bien qu'isolé, est raccordé au réseau et se trouve à proximité de la voirie.



Nom du bâtiment agricole pouvant changer de destination : WIL-E

Commune : WILLEMANN

Changement de destination autorisé : Habitat ou activité

Justification : Ce corps de ferme dispose de différents bâtiments dont certains sont en torchis et brique et d'autres en pierre. L'identification de ce dernier comme susceptible de faire l'objet d'un changement de destination permettrait de finaliser sa réhabilitation de manière cohérente et permettre l'accueil d'activité ou de logements.

